



Année 2025



Rapport annuel sur le prix et la qualité du service

Service
Assainissement Collectif

www.rhone-ventoux.fr
Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20260625-DEL2026-50-DE
Date de réception préfecture : 09/07/2026

Sommaire

Préambule	3	4. Préserver et investir pour un service durable	24
1. Gérer un service public d’assainissement collectif	4	Le curage des réseaux	25
Des enjeux majeurs	5	La traque des eaux claires parasites	26
Les chiffres clés	6	Les investissements	27
Quelques faits marquants	7	Les principales réalisations 2023	28
Le périmètre	8	Les principaux projets de 2024	30
Caractéristiques du service	9	5. Assurer un service de qualité au coût le plus juste	31
Les missions	10	Les volumes facturés	32
Les déversements d’industriels	11	Le prix de l’eau	33
2. Maintenir un patrimoine performant	12	La facture type 120 m3	34
Les réseaux de collecte	13	L’évolution du prix de l’assainissement collectif	36
Les stations d’épuration	14	Les indicateurs financiers	38
Les types de stations	15	6. Partager et communiquer	38
Synoptique	16	La sensibilisation des scolaires	39
Cas particuliers	17	Les actions de communication	40
La conformité des ouvrages	18	Coordonnées utiles	42
3. La gestion durable des boues	21		
La gestion des boues	22		

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20260625-DEL2026-50-DE
Date de réception préfecture : 09/07/2026

Préambule

Le Syndicat Rhône Ventoux est un établissement public qui a en charge la collecte, le traitement des eaux usées domestiques provenant des habitations et de certains industriels ainsi que la gestion des déchets de l'épuration, les boues.

Conformément aux textes réglementaires en vigueur, il doit établir et présenter chaque année un rapport annuel sur le prix et la qualité du service, dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, soit avant le 30 septembre.

Avant d'être soumis au Comité Syndical, il est examiné par la Commission Consultative des usagers. Il doit ensuite être présenté devant l'assemblée délibérante de chaque collectivité membre du Syndicat et être mis à disposition du public.





1. Gérer un service public d'assainissement collectif

Des enjeux majeurs

Le principal champ d'action d'un service d'assainissement collectif est de collecter et dépolluer les eaux usées. L'efficacité du service impacte :

La salubrité publique	La protection de l'environnement
L'assainissement collectif permet de supprimer les causes d'insalubrité (les eaux usées étant vectrices de maladies et de nuisances) qui peuvent engendrer des problèmes de santé publique.	Le service assainissement collectif est soumis à des règles précises en matière de performances environnementales et les obligations réglementaires se sont largement accrues dans ce domaine. Cela a conduit par exemple à améliorer de manière très significative les performances des stations d'épuration, la recherche des substances dangereuses dans l'eau, le traitement des sous-produits de l'épuration et la réutilisation des eaux usées traitées.

Les chiffres clés

114 958
habitants desservis

31

communes adhèrent
au service assainissement
collectif du Syndicat Rhône
Ventoux.

L'assainissement contribue aux objectifs de
qualité des milieux aquatiques, de
préservation des ressources et des usages
sensibles.

628,5 km de
réseau



46 306 usagers

85

Autorisations de déversement pour
effluents non domestiques

4 379 984 m³
Assujettis *

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20260625-DEL2026-50-DE
Date de réception préfecture : 09/07/2026

* Ces volumes comprennent les volumes facturés, les volumes dégrévés, et, le cas échéant, les volumes liés aux logements vacants ramené à 365 jours.

Quelques faits marquants

3 septembre 2025



L'arrêté du 3 septembre 2025 prévoit que les systèmes d'assainissement de plus de 10 000 EH réalisent une campagne de recherche de 22 PFAS, dont les 20 PFAS ciblés par la directive européenne. L'objectif est double : caractériser la présence des PFAS dans les eaux usées et évaluer l'efficacité des traitements mis en œuvre.

L'arrêté du 26 avril 2026, complète la liste des PFAS à rechercher et prolonge le délai pour effectuer les mesures au 30 juin 2027.

4 novembre 2025



En 2025, le syndicat a posé la première pierre de la future station d'épuration de La Roque sur Pernes, lançant un chantier structurant pour le territoire.

Depuis 2022, les élèves de CE2, CM1 et CM2 de la commune participent à un programme pédagogique consacré au cycle de l'eau et à l'assainissement. Le 4 novembre, ils ont été associés à cette cérémonie symbolique et ont reçu une mallette pédagogique pour poursuivre leur découverte en classe.

24 novembre 2025



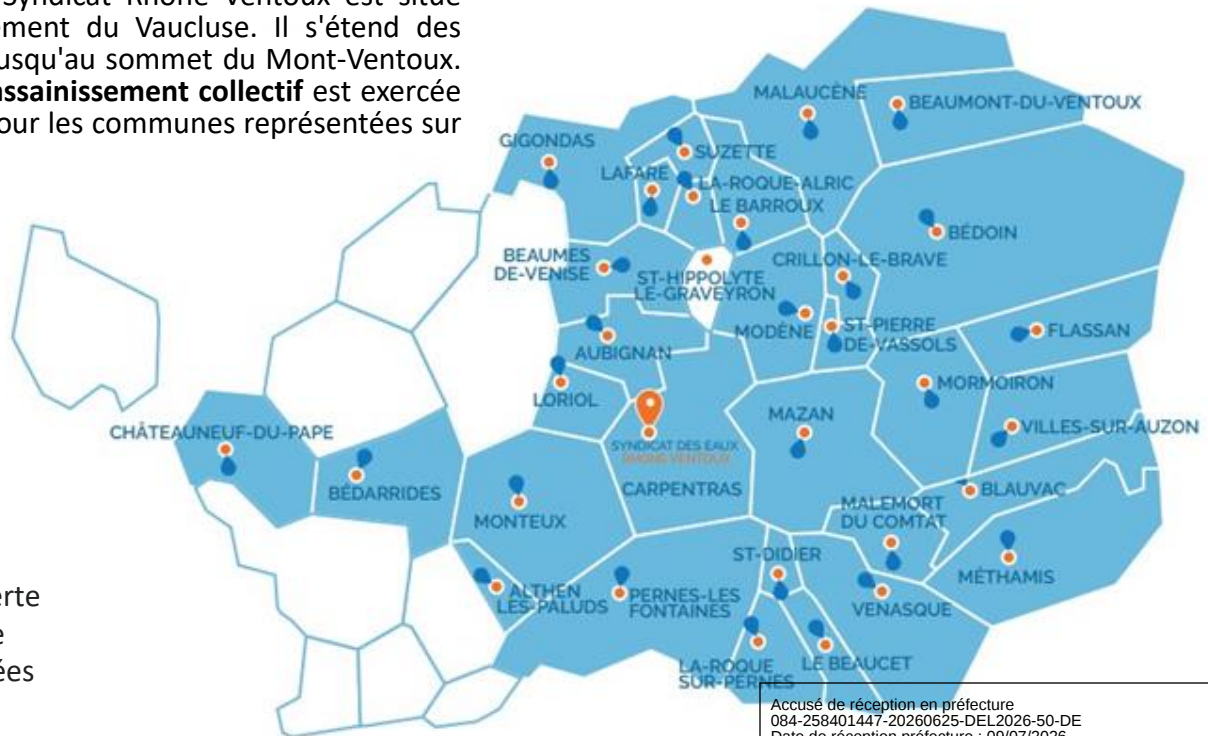
Le 24 novembre 2025, le syndicat a posé la première pierre de la future station d'épuration d'Althen des Paluds, un projet innovant destiné à remplacer une installation vieillissante.

Première en France à intégrer la technologie Biocos™, cette nouvelle STEP offrira de meilleures performances environnementales tout en réduisant sa consommation énergétique. Le chantier intégrera également une dimension pédagogique et des aménagements favorables à la biodiversité.

084-258401447-20260625-DEL 2026-50-DE
Date de mise en œuvre : 2026-06-25

Le périmètre

Le territoire du Syndicat Rhône Ventoux est situé dans le Département du Vaucluse. Il s'étend des rives du Rhône jusqu'au sommet du Mont-Ventoux. La compétence **assainissement collectif** est exercée par le Syndicat pour les communes représentées sur la carte.



85 %

C'est le taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées sur le territoire.

Caractéristiques du service

Le service d'assainissement collectif est un **service public à caractère industriel et commercial**. Il est principalement financé par les redevances payées par les usagers (part assainissement collectif apparaissant sur les factures d'eau potable).

Les élus du Syndicat Rhône Ventoux ont choisi de **déléguer l'exploitation** du service d'assainissement collectif à une société délégataire, SUEZ Eau France, à travers un contrat d'affermage entré en vigueur au 1^{er} Janvier 2022 pour une durée de 10 ans.

L'exploitation de l'ensemble des systèmes d'assainissement sous la compétence du Syndicat est maintenant régie par un contrat unique.

Les missions



Qui fait
quoi?



Fixe les objectifs du service public, planifie et réalise les investissements (travaux sur les canalisations, les ouvrages).



Choisit le mode de gestion, la politique tarifaire, évalue la performance du service.



Effectue un suivi et un contrôle des actions des différents intervenants (exploitant, maîtres d'œuvre, entreprises...).

Assure la relation avec les usagers (facturation, réalisation des branchements...).

Assure l'entretien et la surveillance des réseaux et des ouvrages ainsi que l'élimination des sous-produits de l'épuration.

Garantit la continuité du service public et le respect des normes de qualité.

Acquis de réception en préfecture
09/07/2026
Date de réception préfecture : 09/07/2026

Les déversements des usagers non domestiques



L'activité de certains usagers génère des effluents présentant des caractéristiques particulières qui ne permettent pas de les accepter directement dans le réseau public (par exemple: activités agroalimentaires, viticoles). Il convient donc d'encadrer ces déversements pour protéger le système d'assainissement (réseau et STEP) et son fonctionnement.

85

Autorisations de
déversement

Les **autorisations de déversement** (acte unilatéral signé par le Président) sont régies par le code de la santé publique (art. L 1331-10).

Elles fixent, suivant la nature du réseau à emprunter ou des traitements mis en œuvre, les caractéristiques que doivent présenter ces eaux usées pour être reçues et peuvent être subordonnées à la participation du l'auteur du déversement aux dépenses d'entretien, d'exploitation entraînées par la réception de ces eaux.

La **convention spéciale de déversement** est un contrat de droit privé signé entre le Syndicat et les entreprises.

Elle résulte d'une négociation et prévoit les modalités juridiques, techniques et financières du déversement sans déroger à des dispositions législatives et réglementaires d'ordre public. Elles fixent également les modalités de communication entre les acteurs en fonctionnement normal et dégradé ainsi que les droits et les devoirs des parties signataires.

En 2024, une quarantaine d'établissements viticoles de Châteauneuf du Pape ont formé des recours contre les délibérations instituant la tarification des effluents non domestiques et leur autorisation de déversement. Deux jugements en date du 17 octobre 2025 ont rejeté les recours formés contre les délibérations, et une quarantaine de jugements en date du 9 janvier 2025 ont également débouté les caves de leur recours contre leurs arrêtés



2. Maintenir un patrimoine performant

Les réseaux de collecte

Les eaux usées domestiques sont d'abord collectées dans les réseaux d'assainissement.

628,5

km de réseau

148

Postes de relevage
sur le territoire du Syndicat.
Ils permettent de "relever" les eaux
usées lorsque l'évacuation gravitaire
n'est pas possible.

90

C'est l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des
réseaux de collecte des eaux usées.

Cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 100, le niveau de
connaissance du réseau et des branchements et l'existence d'une
politique de renouvellement pluriannuelle
du service d'assainissement collectif



Les stations d'épuration

Les eaux usées domestiques sont ensuite acheminées vers une station d'épuration. Elle a pour objet de les dépolluer avant leur rejet dans le milieu naturel.

31

Stations d'épuration

190 600

Équivalents habitants,
C'est la capacité totale des STEP
sur le territoire du Syndicat.

6 815 640 m³

C'est le volume traité dans
l'ensemble des stations.



Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20260625-DEL 2026-80-DE
Date de réception préfecture : 09/07/2026

Les types de stations

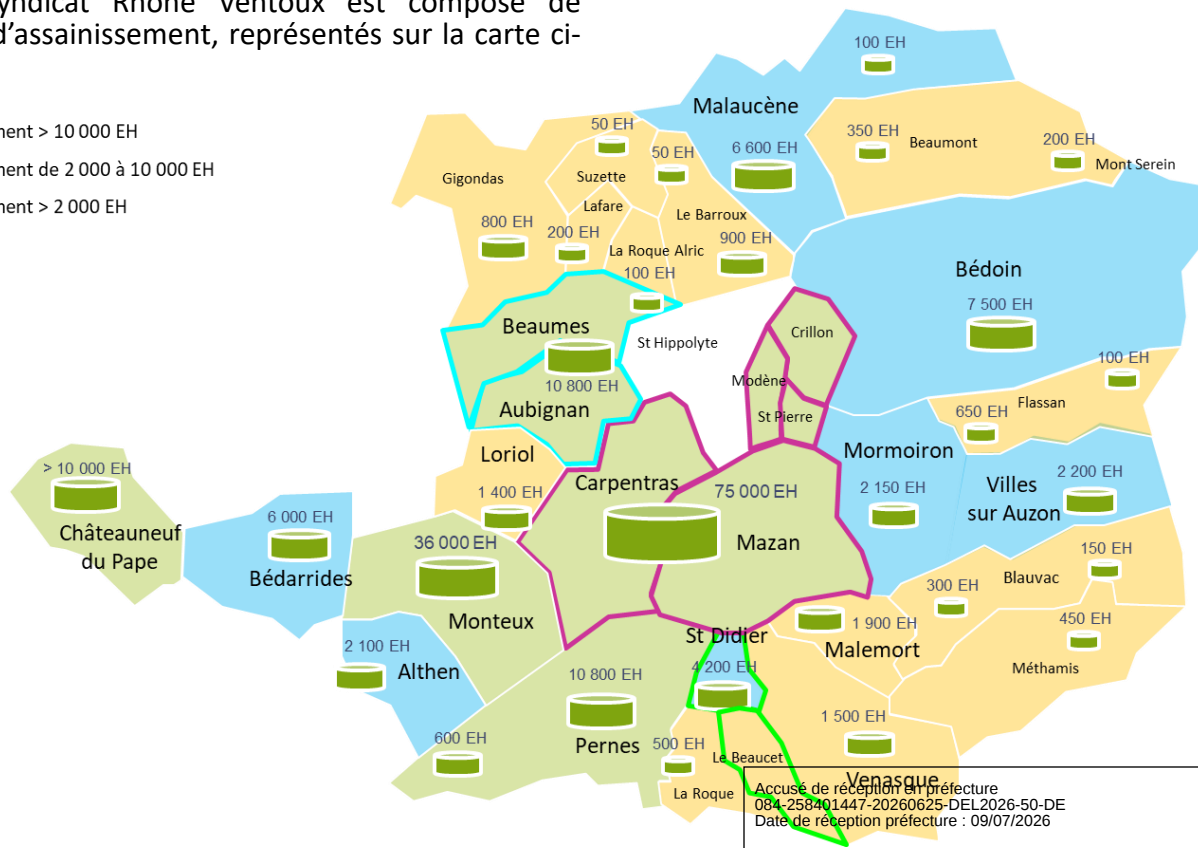
Il existe différents types de **stations d'épuration** qui dépendent du procédé d'**épuration** principal utilisé et des dispositifs mis en œuvre :

Type de station	Explications	Nombre sur le territoire
Boues activées	Le procédé dit « à boues activées » utilise l'épuration biologique dans le traitement des eaux usées. Cela est permis par le développement de bactéries en suspension dans l'effluent à traiter, on parle de « culture libre ». Ces bactéries sont aérobies, elles consomment de l'oxygène dissous apporté par un système d'aération de l'effluent. Des phases anaérobies (diminution de la concentration en oxygène) peuvent avoir lieu pour le traitement plus poussé de l'azote et du phosphore par d'autres bactéries.	15
Lit bactérien	Ce procédé d'épuration biologique utilise des bactéries aérobies fixées sur un support poreux, on parle de « culture fixée ». La biomasse se développe sur ces supports, l'effluent est dispersé et percole sur les supports de culture. L'aération se fait par ventilation naturelle (effet cheminée).	4
Biodisque	Le procédé consiste à développer une biomasse épuratrice fixée dans des conditions aérobies sur des disques supports maintenus en rotation. Les disques sont immergés sur la moitié de leur surface, la rotation de celui-ci permet d'alterner les phases d'aération quand la surface est à l'air libre et de traitement quand la surface est immergée.	2
Décanteur / Digesteur	Procédé rudimentaire de traitement des eaux usées en anaérobie (absence d'oxygène), les micro-organismes assimilent la pollution en générant de la biomasse et dégagent des gaz (CO ₂ , méthane). Ce procédé est souvent utilisé comme prétraitement en amont d'un biodisque ou d'un lit bactérien. Ce procédé est de plus en plus utilisé pour le traitement des boues d'épuration (ou de biodéchets). Dans ce cas les gaz issus de cette fermentation sont récupérés pour être valorisés en biogaz.	4
Rhizofiltres	Le « rhizofiltre » est un procédé épuratoire utilisant des roseaux plantés dans un massif filtrant. Les roseaux développent leur système racinaire dans le massif, ce qui permet d'une part de maintenir la biomasse dans le massif et d'autre part d'héberger la biomasse qui va épurer les eaux usées épanchées en surface du lit filtrant.	6

Les systèmes d'assainissement

Le territoire du Syndicat Rhône Ventoux est composé de plusieurs systèmes d'assainissement, représentés sur la carte ci-dessous :

- Système d'assainissement > 10 000 EH
- Système d'assainissement de 2 000 à 10 000 EH
- Système d'assainissement > 2 000 EH



Cas particuliers

Les systèmes de collecte sont indépendants entre eux à l'exception des cas particuliers indiqués ci-après :

Communes	Explications
Beaumes de Venise et Aubignan	Les effluents collectés sur ces communes sont traités dans une station d'épuration intercommunale dite Aubignan Beaumes, construite en 1996 et située sur la commune d'Aubignan
Crillon le Brave, St Pierre de Vassols, Modène et Mazan	Les effluents de ces communes sont transférés vers la station d'épuration de Carpentras.
Le Beaucet	Les effluents collectés sont transportés par une canalisation de transfert vers la station d'épuration de Saint Didier.
Pernes les Fontaines	Une partie de la commune de Pernes les Fontaines, à savoir le quartier de Saint Philippe est raccordée sur la station d'épuration de Saint Didier.

La conformité des ouvrages

La réglementation impose la mise en place d'un suivi des performances de dépollution des installations (autosurveillance) ainsi que du milieu récepteur dans de nombreux cas. La fréquence et la nature de ces contrôles varient en fonction de la capacité de traitement des stations.

L'autosurveillance permet de mesurer en continu la variation en charge polluante entre l'effluent brut en entrée de station et l'eau traitée rejetée dans le milieu naturel sur la base de plusieurs paramètres de référence de dépollution.

338

Bilans réalisés

96,1%

Conformité des équipements
d'épuration

19

Non conformités

96,1%

Conformité des performances
des équipements d'épuration



12 stations sont sous auto-surveillance. Une mission annuelle de contrôle de l'autosurveillance est réalisée par un bureau d'études extérieur afin de vérifier les mesures données par le délégataire, conformément à la réglementation.

Ag. de l'eau Rhône-ventoux
084 258 01 447 - 202500261 DEL 25/02/25
Date de réception préfecture : 03/07/2025

La conformité des ouvrages

19 non-conformités ont été relevées en 2025. Les ouvrages concernés et les raisons de ces non-conformités sont exposés dans le tableau ci-dessous :

Stations (nb NC)	Explications de la non-conformité
Beaumont du Ventoux - Mont Serein (1)	Un dépassement du seuil de rejet sur l'ensemble des paramètres bactériologiques a été enregistré lors de l'unique bilan d'autosurveillance réalisé le 1 juillet 2025, malgré le fonctionnement du traitement UV.
Flassan (1)	Plusieurs dépassements des seuils de rejet ont été mesurés sur les paramètres NTK / DCO / MES / DBO5, au cours de l'unique bilan d'autosurveillance réalisé le 11 mars 2025. Les jours précédents le bilan et le jour du bilan, nous avons enregistré un épisode pluvieux important (du 9 au 12 mars 2025, cumul de pluviométrie de 49 mm). Ce bilan réalisé en période de pluie, n'est pas représentatif du fonctionnement habituel de la station d'épuration. Un bilan d'autosurveillance supplémentaire a été réalisé le 15 octobre 2025, les résultats de ce bilan sont conformes
Flassan les Gaps (1)	Lors de l'unique bilan d'autosurveillance du 11 mars 2025, des dépassements sur les paramètres DBO5 et DCO ont été enregistrés en sortie du décanteur-digesteur, en amont des drains. Il n'est pas possible de connaître la qualité du rejet au milieu naturel car l'effluent s'infiltre ensuite entièrement. Ce bilan d'autosurveillance a été réalisé par temps de pluie.

La conformité des ouvrages

Stations	Explications de la non-conformité
Pernes les fontaines (1)	Lors du bilan d'autosurveillance du 2 mars 2025, un déversement au milieu naturel a été enregistré à la suite d'un épisode pluvieux (pluviométrie 19 mm). Après estimation et rajout de la charge polluante déversée aux données de sortie station, un dépassement des seuils a été déterminé sur les paramètres DCO / MES et rédhibitoire en DBO5.
Saint Didier (1)	Au cours du bilan d'autosurveillance du 13 avril 2025, un déversement au milieu naturel a été enregistré à la suite d'un épisode pluvieux (pluviométrie 14 mm). Après estimation et rajout de la charge polluante déversée aux données de sortie station, un dépassement des seuils a été déterminé sur les paramètres DCO / MES et rédhibitoire en DBO5.
Venasque (1)	Au cours du bilan d'autosurveillance du 13 avril 2025, un déversement au milieu naturel a été enregistré à la suite d'un épisode pluvieux (pluviométrie 14 mm). Après estimation et rajout de la charge polluante déversée aux données de sortie station, un dépassement des seuils a été déterminé sur les paramètres DCO / MES et rédhibitoire en DBO5.

Sur les stations d'épuration dont la capacité est inférieure à 500 EH soit 30 kg / jour DBO5, un bilan d'autosurveillance n'est réalisé qu'une année sur deux. L'année au cours de laquelle le bilan n'a pas été réalisé est une année pour laquelle la conformité de la station n'a pas été mesurée.



3. La gestion durable des boues

La gestion des boues

Après le traitement des eaux usées, les stations d'épuration se retrouvent avec des sous-produits ou résidus solides : les boues d'épuration. Au fur et à mesure des traitements réalisés sur les eaux usées au sein de la station d'épuration, quatre sous-produits vont être générés :

1.	Les refus de dégrillage, piégés en entrée de station	Issus du traitement mécanique de dégrillage, les refus de grilles sont les déchets les plus grossiers qui sont récupérés en station d'épuration. Ils sont d'origine hétérogène (bouts de bois, conserves, matières plastiques...) et sont généralement éliminés vers une incinération d'ordures ménagères.
2.	Les sables piégés par les ouvrages spécifiques sous les effluents en entrée de station	Les sables sont issus du traitement physique de dessablage (séparation liquide/solide par décantation).
3.	Les graisses	Les déchets graisseux sont hétérogènes (graisse, huile alimentaires...) et récupérés dans la station d'épuration par des procédés spécifiques.
4.	Les boues produites à l'issue du traitement biologique et/ou physico-chimique des effluents	Elles représentent le sous-produit principal des stations d'épuration. Elles sont principalement constituées de particules solides non retenues par les prétraitements en amont de la station d'épuration soit des matières organiques non dégradées, des matières minérales et des micro-organismes.

La gestion des boues

Les boues doivent être déshydratées afin d'en réduire le volume en enlevant l'eau. Puis elles sont soit valorisées en compost, soit utilisées dans une autre station d'épuration ou incinérées si la valorisation n'est pas possible. En 2021, la commune de CARPENTRAS a été intégrée, ceci explique la forte hausse de la quantité de boues issue des ouvrages d'épuration.

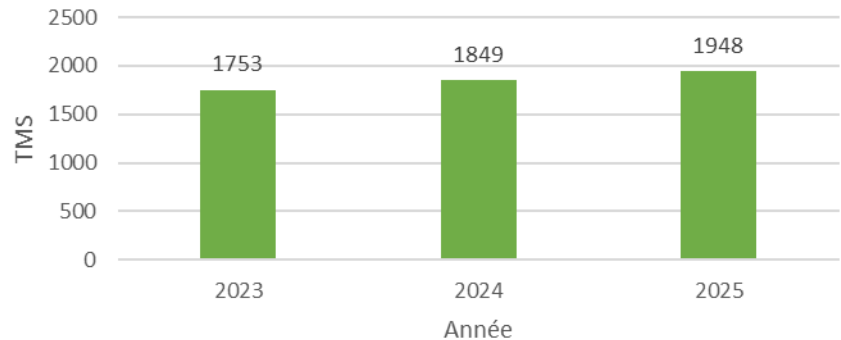
1 948 t MS

C'est la quantité de boues issues des ouvrages d'épuration en tonne de matière sèche.

100 %

C'est le taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation.

QUANTITE DE BOUES ISSUE DES OUVRAGES
D'EPURATION (en Tonne de Matière Sèche)





4. Préserver et investir pour un service durable

Le curage des réseaux

Le bon fonctionnement des réseaux d'assainissement nécessite une maintenance constante et des curages tant préventifs que curatifs. Ils consistent à nettoyer le réseau par jet d'eau sous haute pression ou par le passage d'une fusée hydrodynamique. Cela permet de décoller les déchets des parois. Selon le degré d'envasement, les éléments décollés (un mélange de boue, vase et déchets en tout genre) sont dilués dans les effluents ou aspirés par un camion hydrocureur. C'est SUEZ qui est en charge d'effectuer ces opérations.

75 761

C'est le nombre en mètre d'hydrocurage préventif effectué sur le territoire en 2025. L'objectif contractuel est de 92,5 km/an.

137

Désobstructions du réseau ont été effectuées (interventions curatives) et **164** interventions sur branchements.

23 points

Du réseau de collecte ont nécessité plus de 2 interventions de désobstructions.

4

C'est le nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau.



La traque des eaux claires parasites



Les eaux claires parasites sont des eaux issues des pluies, des canaux d'irrigation ou des nappes phréatiques qui se retrouvent dans les réseaux d'eaux usées alors qu'ils ne sont pas conçus pour les recevoir.

585

Nombre de
non-conformités identifiées
dans le domaine privé

95

Nombre de
mises en conformité réalisées
dans le domaine privé

Limitier les intrusions d'eaux claires parasites permet de restreindre les rejets directs et donc les pollutions du milieu naturel, de moins solliciter les pompages (donc la consommation électrique) et d'optimiser le traitement et l'épuration des eaux usées. C'est absolument nécessaire pour préserver la qualité de l'eau et respecter l'environnement.

Comment lutter contre les eaux claires parasites?

- **Renouveler les réseaux les plus vétustes** pour éviter que ces eaux claires s'infiltrant dans les canalisations à cause notamment des fissures ou des casses.
- **Mener des investigations sur le terrain** grâce notamment à des passages caméra et des tests à la fumée non toxiques. Ils permettent de mettre en évidence les endroits où s'introduisent les eaux claires parasites pour pouvoir ensuite mieux les éradiquer.
- **Vérifier la conformité des branchements des particuliers** en s'assurant de leur étanchéité et de la bonne séparation des eaux usées et des eaux pluviales en partie privative. S'assurer par exemple que l'eau s'écoulant des gouttières ou que les vidanges des piscines ne sont pas raccordées au branchement d'eaux usées.

Les investissements

5,16

C'est le linéaire en km de
canalisations d'assainissement
collectif renouvelées en 2025



1,08 %

C'est le taux de renouvellement en 2024.
Cet indicateur donne le pourcentage de
renouvellement moyen annuel (calculé sur les
5 dernières années) du réseau
d'assainissement collectif par rapport à la
longueur totale du réseau, hors branchements.

6 112 534 € HT

C'est le montant investi en études
et en travaux pour le service
assainissement collectif

1 505 064 € HT

C'est le montant des subventions
reçues par l'Agence de l'Eau et le
Département pour financer ces
études et travaux

**Montant HT
payé en 2025**

L'opération prévoit le renouvellement de 1 170 ml de réseau du diamètre 200 à 350 mm ainsi que de 67 branchements.

667 112 €



Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20260625-DEL2026-50-DE
Date de réception préfecture : 09/07/2026

Les principales réalisations de 2025

LA ROQUE SUR PERNES – Station d'épuration

Les travaux de renouvellement de la station de la Roque sur Pernes ont démarré en parallèle du programme pédagogique.

Les élèves de l'école primaire ont participé à la cérémonie de la pose de la première pierre et sont repartis avec la mission de choisir un nom pour leur station d'épuration.

La station sera baptisée « Les roseaux de la Vallounade » en juin 2026 lors de son inauguration.



Montant HT
payé en 2025

54 562 €



Les principaux projets de 2026



Commune de PERNES LES FONTAINES – Avenue Barriot et Chemin du Puy – Renouvellement du réseau d'assainissement

Les résultats de récents passages caméra ont montré que le réseau d'assainissement collectif sous l'avenue Barriot et le chemin du Puy comportait de nombreux défauts tels que des effondrements partiels, des décalages de tuyaux, des fissures ou encore des contre-pentes. Au vu de ces résultats, le Syndicat a décidé d'engager des travaux de renouvellement de ces réseaux (730 ml et 65 branchements)

Montant
opération HT

876 000 €

Commune de BEAUMES DE VENISE – RD 90

Dans le cadre de la réfection complète de la voirie réalisée par le Département, un renouvellement du réseau d'assainissement sera effectué sur environ 350 mètres.

Les travaux porteront sur le remplacement du réseau d'assainissement en amiante, très dégradé, ainsi que du réseau d'eau potable en amiante Ø100 mm, identifié comme fuyard.

Montant
opération HT

550 000 €



5. Assurer un service de qualité au coût le plus juste

Les volumes facturés

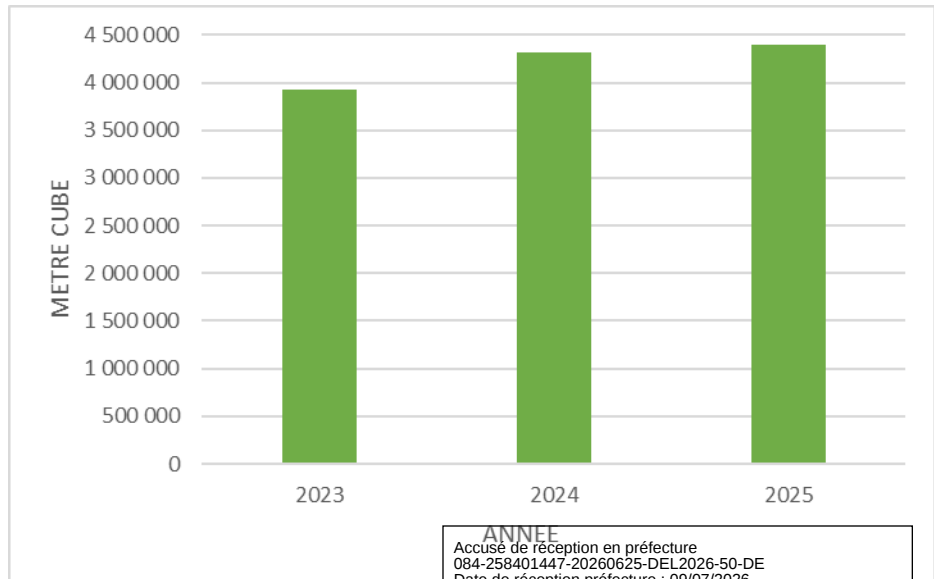
Les volumes facturés en assainissement collectif sont issus principalement des comptages du service de l'eau potable. Ils ne concernent que les usagers raccordés au réseau d'assainissement.

46 306

usagers

4 402 538 m³*

facturés



Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20260625-DEL2026-50-DE
Date de réception préfecture : 09/07/2026

Le prix de l'eau



L'exploitation du service ayant été déléguée, la tarification de la vente d'assainissement collectif se décompose en 3 parts : celle du Syndicat Rhône Ventoux, celle de l'exploitant (SUEZ) et celle perçue pour le compte des organismes publics.

LA PART DU SYNDICAT

Elle permet de financer les investissements nécessaires au renouvellement et à la réhabilitation des canalisations ou encore la création ou réfection de postes de relevage et de stations d'épuration.

Elle se décompose en part fixe (abonnement) et en part proportionnelle en fonction du volume consommé.

LA PART DU DELEGATAIRE

Les conditions financières sont définies dans le cadre du contrat de délégation de service public. Les tarifs applicables sont révisés 2 fois par an, au 1^{er} janvier et au 1^{er} juillet suivant une formule d'actualisation contractuelle.

Elle se décompose également en part fixe et en part proportionnelle.

LES ORGANISMES PUBLICS

Outre la TVA collectée et reversée à l'Etat, une part est également perçue pour le compte de l'Agence de l'Eau.

Fixée annuellement, cette contribution à l'Agence de l'Eau sert à financer ou subventionner divers travaux de mise en conformité et d'amélioration des collectivités.

La facture type 120 m³



TERRITOIRE SYNDICAL AU 01/01/2025 – Délibération n°35 du 29 juin 2017 (part syndicale et part délégataire) (hors Carpentras)

COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES	Quantité ou m ³	Prix unitaire 2025	Prix unitaire 2026	Montant 2025	Montant 2026	Evolution N/N-1
Part du délégataire						
Abonnement (sem.)	2	23,24	22,49	46,48	44,98	-3,23 %
Consommation	120	1,3030	1,2600	156,36	151,20	-3,30 %
Part collectivité						
Abonnement (sem.)	2	14,80	14,80	29,60	29,60	0%
Consommation	120	1,615	1,615	193,80	193,80	0%
Organismes publics (Agence de l'eau)						
Performance des systèmes d'assainissement (Nouveau)	120	0,009	0,033	1,08	3,96	366%
Sous-total hors TVA en €				427,32	423,54	-0,88 %
TVA à 10 %				42,73	42,35	-0,88 %
TOTAL 120m³ en € TTC				470,05	465,89	-0,88 %
Soit le m3 en € TTC						

Accusé de réception en préfecture
03/02/2024 01447-20260625-8-88
Date de réception préfecture : 09/07/2026

La facture type 120 m³



CARPENTRAS AU 01/01/2025 – Délibération du 17 décembre 2020

COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES	Quantité ou m ³	Prix unitaire 2025	Prix unitaire 2026	Montant 2025	Montant 2026	Evolution N/N-1
Part du délégataire						
Abonnement (sem.)	2	23,24	22,49	46,48	44,98	-3,23 %
Consommation	120	1,3030	1,260	156,36	151,20	-3,30 %
Part collectivité						
Abonnement (sem.)	2	13,50	13,50	27,00	27,00	0,00%
Consommation	120	1,12	1,12	134,34	134,34	0,00%
Organismes publics (Agence de l'eau)						
Performance des systèmes d'assainissement (Nouveau)	120	0,009	0,033	1,08	3,96	366%
Sous-total hors TVA en €				365,32	361,54	-1,03 %
TVA à 10 %				36,53	36,15	1,03 %
TOTAL 120m³ en € TTC				401,85	397,69	1,03 %
Soit le m3 en € TTC				3,35	3,31	1,03 %

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20260625-DEL 2026-50-DE
Date de réception préfecture : 09/07/2026

L'évolution du prix de l'assainissement collectif



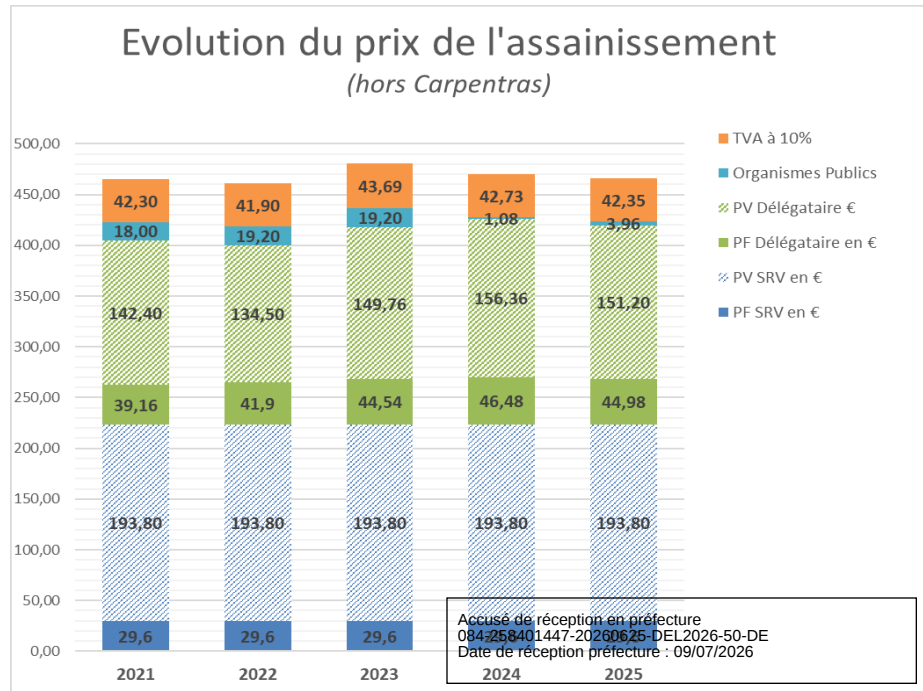
Le prix global de l'assainissement baisse légèrement suite aux évolutions des redevances de l'Agence de l'eau entrainant une diminution sur l'assainissement qui est supérieure à l'actualisation de la rémunération du délégataire.

5,28 %

C'est le taux d'impayés sur les factures assainissement de l'année précédente

258 181 €HT

C'est le montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité



Les indicateurs financiers

7 780 352€

C'est le montant des recettes provenant des redevances assainissement collectif.

3 270 060€

C'est le montant des amortissements réalisés



8,56 ans

C'est la **durée d'extinction de la dette**. Il donne la durée théorique pour rembourser la dette si le Syndicat affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service.

Etat de la dette

Encours de la dette au 31/12/2025		47 440 917€
Annuités payées en 2025		4 904 644€
Dont :	Intérêts :	1 666 263€
Capital :		3 238 381€

Accusé de réception en préfecture
N° 18401447-20260625-DEL2026-2026
Date de réception préfecture : 09/07/2026



6.

Partager et communiquer

La sensibilisation des scolaires

La sensibilisation des enfants aux enjeux de l'assainissement est un axe important de l'action du Syndicat.



En 2025, 7 classes de Carpentras ont participé au **programme pédagogique** sur les thèmes de la gestion de l'eau potable, des eaux usées et la protection des milieux aquatiques.



Le **sentier de la biodiversité** à Malemort du Comtat a permis à une classe de la commune et aux enfants du Centre de loisirs de la Communauté de communes Ventoux Sud de découvrir de manière ludique et pédagogique la faune et la flore qui entourent la station d'épuration et de faire le lien entre assainissement et environnement de manière inédite.



Nouveauté

ENQUÊTE
en EAUX
TROUBLES

Le nouveau dispositif ludo-pédagogique et nomade « Enquête en eaux troubles » a été lancé en 2025.

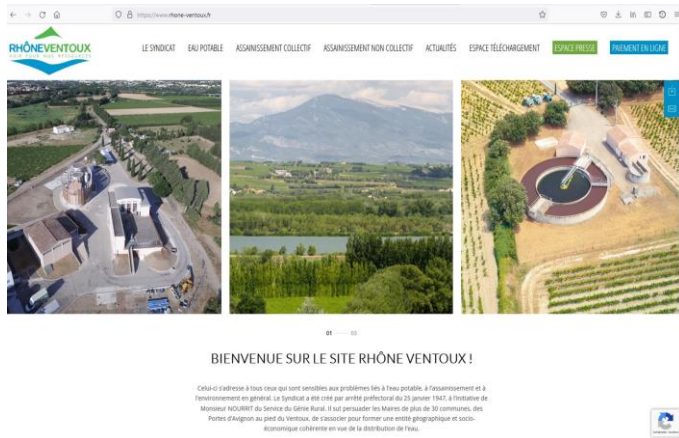
L'objectif? Faire découvrir aux jeunes générations le fonctionnement d'une station d'épuration et son rôle et leur faire prendre conscience de l'impact de leurs gestes quotidiens pour garantir le meilleur traitement des eaux usées.



Accusé de réception en préfecture
N° 2025-02262
Date de réception préfecture : 09/07/2026

Les actions de communication

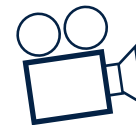
Tout au long de l'année, le Syndicat Rhône Ventoux met à jour et réalise des supports de communication pour informer les usagers des actions menées.



Site Internet :
www.rhone-ventoux.fr



La lettre à destination des usagers, adressée avec la facture, a fait l'objet d'une refonte et est désormais diffusée sous le titre « **Ambitions** », marquant une évolution vers une communication plus dynamique



Retrouvez-les sur notre chaîne Youtube



2 films réalisés en 2025
pour présenter les actions
relatives à l'assainissement
collectif

Accusé de réception en préfecture
N° 2025-01-01
Date de réception préfecture : 2025-01-01

Les actions de communication



Distribution gratuite de compost*

106 visiteurs en 2025

23 tonnes de compost distribuées

* Distribution ouverte aux habitants de Carpentras, Mazan, Modène, Saint Pierre de Vassols et Crillon la Brave (système d'assainissement STEP Carpentras)



Emailing « Des boues au compost, rien ne se perd, tout se transforme »

Un courriel d'information a été adressé aux usagers à l'occasion de la semaine européenne de réduction des déchets pour découvrir en images la transformation des boues d'épuration en compost.

Coordonnées utiles

Syndicat Rhône Ventoux

Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30



Adresse

595 chemin de
l'hippodrome
CS 10022
84201 CARPENTRAS CEDEX



Téléphone

04.90.60.81.81



Internet

www.rhone-ventoux.fr
contact@rhone-ventoux.fr



ANNEXE 1:

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE

SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECIF - ANNEE 2025

Les tableaux détaillés pour aller plus loin

Table des matières

A/ LES CARACTERISTIQUES DU SERVICE.....	2
1. Recensement de la population et nombre d'usagers :	2
B/ LE PATRIMOINE	3
1. Les réseaux par commune	3
2. Répartition du linéaire de canalisation par type (ml)	4
3. Les postes de refoulement.....	4
4. Les stations d'épuration	5
C/ L'ACTIVITE DU SERVICE.....	6
1. Accessoires de réseau	6
2. Conformité annuelle globale	6
3. Les volumes traités.....	7
4. Les volumes facturés	9
5. Interventions préventives de curage par commune	10
6. Détail des désobstructions sur réseau pluri-obstrué	11
7. Destination des boues	11
D/ LES ELEMENTS FINANCIERS	13
1. Part des organismes publics en 2024.....	13
2. Montants des recettes d'exploitation	13
3. Montants des recettes d'investissement	14
4. Montants dégrévés	14
5. Montants financiers des travaux réalisés hors accords-cadres	14
6. Les accords-cadres.....	15

A/ LES CARACTERISTIQUES DU SERVICE

1. Recensement de la population et nombre d'usagers :

Commune	Population totale	Nombre d'usagers	
		2025	N/N-1%
ALTHEN-DES-PALUDS	3 146	1 416	0%
AUBIGNAN	8 034	2 546	1%
BEAUMES-DE-VENISE	3 534	1 540	0%
BEAUMONT-DU-VENTOUX	1 309	176	67%
BÉDARRIDES	5 776	2 438	1%
BÉDOIN	9 724	2 365	1%
BLAUVAC	1 194	380	0%
CARPENTRAS	33 430	15 990	0%
CHÂTEAUNEUF-DU-PAPE	2 798	1 235	0%
CRILLON-LE-BRAVE	1 296	378	2%
FLASSAN	845	315	-1%
GIGONDAS	850	377	-1%
LA ROQUE-ALRIC	229	76	-1%
LA ROQUE-SUR-PERNES	934	272	0%
LAFARE	243	87	1%
LE BARROUX	1 500	482	0%
LE BEAUCET	672	169	0%
LORIOLE-DU-COMTAT	2 843	1 068	3%
MALAUÇÈNE	6 204	1 872	1%
MALEMORT-DU-COMTAT	2 677	1 030	2%
MAZAN	7 924	3 187	1%
MÉTHAMIS	758	303	1%
MODÈNE	707	248	-1%
MONTEUX	14 233	6 223	2%
MORMOIRON	2 938	1 133	1%
PERNES-LES-FONTAINES	12 534	5 418	1%
SAINT-DIDIER	2 700	1 261	1%
SAINT-PIERRE-DE-VASSOLS	741	335	0%
SUZETTE	248	97	1%
VENASQUE	2 220	575	1%
VILLES-SUR-AUZON	2 711	852	0%
Total RHONE VENTOUX	134 952	53 837	1%

*Ce total tient compte de la population saisonnière (estimation calculée selon une règle de 4 personnes par habitation secondaire).

B/ LE PATRIMOINE

1. Les réseaux par commune

Commune	Refoulement (ml)	Gravitaire (ml)	Eaux traitées (ml)	Linéaire total (ml)
ALTHEN-DES-PALUDS	933	9 151	0	10 083
AUBIGNAN	2 200	35 218	0	37 418
BEAUMES-DE-VENISE	870	23 132	0	24 002
BEAUMONT-DU-VENTOUX	963	6 316	286	7 565
BÉDARRIDES	3 334	31 145	127	34 606
BÉDOIN	2 125	37 986	0	40 111
BLAUVAC	0	4 112	473	4 585
CAROMB	0	3 109	251	3 360
CARPENTRAS	9 271	115 140	0	124 411
CHATEAUNEUF-DU-PAPE	1 038	17 719	863	19 620
CRILLON-LE-BRAVE	592	5 977	0	6 569
FLASSAN	218	5 742	0	5 960
GIGONDAS	2 548	5 167	27	7 742
LAFARE	108	1 250	0	1 358
LA ROQUE-ALRIC	0	1 076	0	1 076
LA ROQUE-SUR-PERNES	140	3 110	0	3 250
LE BARROUX	1 301	7 579	22	8 902
LE BEAUCET	204	3 739	0	3 943
LORIOLE-DU-COMTAT	2 124	10 798	0	12 922
MALAUCCÈNE	0	21 658	0	21 658
MALEMORT-DU-COMTAT	130	11 134	0	11 264
MAZAN	5 274	44 096	0	49 370
MÉTHAMIS	1 182	3 964	228	5 374
MODÈNE	183	3 117	0	3 300
MONTEUX	5 452	42 251	172	47 875
MORMOIRON	496	16 387	0	16 883
PERNES-LES-FONTAINES	6 216	58 443	0	64 659
SAINT-DIDIER	1 116	19 767	0	20 883
SAINT-PIERRE-DE-VASSOLS	478	3 577	0	4 055
SORGUES	0	161	686	847
SUZETTE	128	485	0	613
VENASQUE	1 860	10 609	0	12 469
VILLES-SUR-AUZON	1 036	10 745	0	11 781
Linéaire total (ml)	51 520	573 860	3 135	628 514

2. Répartition du linéaire de canalisation par type (ml)

Désignation	2024	2025	N/N-1%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées en gravitaire (ml)	573 818	573 860	0,01%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées en refoulement (ml)	52 578	51 521	-2,01%
Linéaire de réseau eaux traitées (ml)	3 133	3 133	0,00%
Linéaire total (ml)	629 529	628 514	-0,16%

3. Les postes de refoulement

COMMUNES	NB SITES	COMMUNES	NB SITES
ALTHEN-DES-PALUDS	5	LE BEUCET	2
AUBIGNAN	5	LORIOLE-DU-COMTAT	4
BEAUMES-DE-VENISE	2	MALEMORT-DU-COMTAT	1
BEAUMONT-DU-VENTOUX	3	MAZAN	15
BÉDARRIDES	20	MÉTHAMIS	1
BÉDOIN	5	MODÈNE	1
CARPENTRAS	19	MONTEUX	13
CHÂTEAUNEUF-DU-PAPE	7	MORMOIRON	3
CRILLON-LE-BRAVE	1	PERNES-LES-FONTAINES	18
FLASSAN	1	SAINT-DIDIER	4
GIGONDAS	4	SAINT-PIERRE-DE-VASSOLS	1
LA ROQUE-SUR-PERNES	1	SUZETTE	1
LAFARE	1	VENASQUE	4
LE BARROUX	4	VILLES-SUR-AUZON	2
Total RHONE VENTOUX		148	

4. Les stations d'épuration

Commune	Site	Année de mise en service	Capacité de traitement (Eq. hab)
ALTHEN-DES-PALUDS	STEP Althen des Paluds	1995	2 100
AUBIGNAN	STEP Aubignan-Beaumes	1996	14 400
BEAUMONT-DU-VENTOUX	STEP Beaumont Du Ventoux	2017	350
BEAUMONT-DU-VENTOUX	STEP Mont Serein	2023	200
BÉDARRIDES	STEP Bedarrides	1990	6 183
BÉDOIN	STEP Bedoin	2002	7 500
BLAUVAC	STEP Blauvac St Estève	2016	300
BLAUVAC	STEP Blauvac Village	2008	150
CARPENTRAS	STEP Carpentras	2010	75 000
CHÂTEAUNEUF-DU-PAPE	STEP Châteauneuf du Pape	2000	13 000
FLASSAN	STEP Flassan	2016	650
FLASSAN	STEP Flassan les Gaps	2002	100
GIGONDAS	STEP Gigondas	2011	800
LA ROQUE-ALRIC	STEP La Roque Alric	2008	100
LA ROQUE-SUR-PERNES	STEP La Roque sur Pernes	1974	500
LAFARE	STEP Lafare	2006	220
LE BARROUX	STEP Le Barroux	1995	900
LE BARROUX	STEP Le Barroux Ambrosis	2008	50
LORIOLE-DU-COMTAT	STEP Lorient du Comtat	1992	1 500
MALAUCE	STEP Malaucène	2010	6 600
MALAUCE	STEP Malaucène Veaux	1990	150
MALEMORT-DU-COMTAT	STEP Malemort du Comtat	2021	1 900
MÉTHAMIS	STEP Méthamis Village	1990	405
MONTEUX	STEP Monteux	2010	36 000
MORMOIRON	STEP Mormoiron	2022	2 150
PERNES-LES-FONTAINES	STEP Pernes les Fontaines - Le Coudoulet	1994	10 800
PERNES-LES-FONTAINES	STEP Pernes les Fontaines - Les Valayans	1999	600
SAINT-DIDIER	STEP St Didier	2012	4 200
SUZETTE	STEP Suzette	2014	100
VENASQUE	STEP Venasque	1997	1 500
VILLES-SUR-AUZON	STEP Villes sur Auzon	2003	2 200
Capacité totale de traitement STEPS Rhône Ventoux			190 608

C/ L'ACTIVITE DU SERVICE

1. Accessoires de réseau

Nature	2024	2025
Déversoirs d'orage (charge < 120 kg DBO5/j)	21	21
Déversoirs d'orage (120 <= charge < 600 kg DBO5/j)	10	10
Déversoirs d'orage (charge > 600 kg DBO5/j)	4	4
Regard	15 903	15 968

2. Conformité annuelle globale

Commune	Site	2025
ALTHEN-DES-PALUDS	STEP Althen des Paluds	Oui
AUBIGNAN	STEP Aubignan-Beaumes	Oui
BEAUMONT DU VENTOUX	STEP Beaumont du Ventoux	Oui
BEAUMONT DU VENTOUX	STEP Mont Serein	Non
BÉDARRIDES	STEP Bedarrides	Oui
BÉDOIN	STEP Bedoin	Oui
BLAUVAC	STEP Blauvac Saint Estève	Oui
BLAUVAC	STEP Blauvac Village	Oui
CARPENTRAS	STEP Marignane	Oui
CHÂTEAUNEUF-DU-PAPE	STEP Châteauneuf du Pape	Oui
FLASSAN	STEP Flassan les Gaps	Non
FLASSAN	STEP Flassan village	Non
GIGONDAS	STEP Gigondas	Oui
LA ROQUE-ALRIC	STEP La Roque Alric	Oui
LA ROQUE-SUR-PERNES	STEP la Roque sur Pernes	Oui
LAFARE	STEP Lafare	Oui
LE BARROUX	STEP le Barroux	Oui
LE BARROUX	STEP le Barroux Ambrosis	Oui
LORIOLE-DU-COMTAT	STEP Lorient du Comtat	Non
MALAUCE	STEP Malaucène	Oui
MALAUCE	STEP Malaucène Veaux	Oui
MALEMORT-DU-COMTAT	STEP Malemort du Comtat	Oui
MÉTHAMIS	STEP Méthamis Village	Oui
MONTEUX	STEP Montoux	Oui
MORMOIRON	STEP Mormoiron	Oui

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20260625-DEL2026-50-DE
Date de réception préfecture : 09/07/2026

Commune	Site	2025
PERNES-LES-FONTAINES	STEP Pernes les Fontaines les Valayans	Oui
PERNES-LES-FONTAINES	STEP Pernes les Fontaines (Coudoulets)	Oui
SAINT-DIDIER	STEP St Didier	Oui
SUZETTE	STEP de Suzette	Oui
VENASQUE	STEP Venasque	Non
VILLES-SUR-AUZON	STEP Villes sur Auzon	Oui

3. Les volumes traités

Commune	Site	2023	2024	2025	N/N-1 (%)
ALTHEN-DES-PALUDS	STEP Althen des Paluds	125 742	169 810	220 387	29,8%
AUBIGNAN	STEP Aubignan-Beaumes	414 069	439 647	570 536	29,8%
BEAUMONT-DU-VENTOUX	STEP Beaumont Du Ventoux	14 992	19 056	28 348	48,8%
BEAUMONT-DU-VENTOUX	STEP Mont Serein	0	381	648	70,1%
BÉDARRIDES	STEP Bédarrides	232 940	257 623	278 434	8,1%
BÉDOIN	STEP Bédoin	174 588	193 622	221 252	14,3%
BLAUVAC	STEP Blauvac St Estève	18 422	18 082	18 780	3,9%
CARPENTRAS	STEP Carpentras	1 987 470	2 169 764	2 324 237	7,1%
CHÂTEAUNEUF-DU-PAPE	STEP Chateauneuf du Pape	131 853	159 723	182 678	14,4%
FLASSAN	STEP Flassan	22 748	20 974	21 409	2,1%
GIGONDAS	STEP Gigondas	10 399	11 515	14 079	22,3%
LA ROQUE-SUR-PERNES	STEP La Roque sur Pernes	8 100	6 984	7 131	2,1%
LE BARROUX	STEP Le Barroux	21 263	20 897	24 989	19,6%
LORIOLE-DU-COMTAT	STEP Lorient du Comtat	112 956	125 595	144 702	15,2%
MALAUCE	STEP Malaucène	191 571	199 261	215 689	8,2%
MALEMORT-DU-COMTAT	STEP Malemort du Comtat	62 169	75 402	74 523	-1,2%
MÉTHAMIS	STEP Méthamis Village	14 182	18 817	17 735	-5,8%
MONTEUX	STEP Monteux	1 073 578	1 275 709	1 591 294	24,7%
MORMOIRON	STEP Mormoiron	75 700	92 090	107 391	16,6%
PERNES-LES-FONTAINES	STEP Pernes les Fontaines - Le Coudoulet	385 763	445 095	451 957	1,5%
PERNES-LES-FONTAINES	STEP Pernes les Fontaines - Les Valayans	27 775	28 166	31 287	11,1%
SAINT-DIDIER	STEP St Didier	134 868	142 527	142 208	-0,2%
SAINT-PIERRE-DE-VASSOLS	STEP St Pierre de Vassols/Crillon	30 283			#DIV/0!
VENASQUE	STEP Venasque	38 308	49 527	46 600	-5,9%
VILLES-SUR-AUZON	STEP Villes sur Auzon	41 056	54 436	61 622	13,2%
Total		5 350 795	5 994 703	6 797 916	13,4%

Accuse de reception en prefecture
084-258401447-20260625-DEL2026-50-DE
Date de reception prefecture : 09/07/2026

En l'absence d'instrumentation, les stations suivantes n'apparaissent pas dans le tableau ci-dessus. Le volume collecté peut être estimé à partir des bilans 24h réalisés (volume journalier x 365 jours) :

Site	2022	2023	2024	N/N-1 (%)
Blauvac Village	4 161	3 294	2 555	-22,4%
Flassan Les Gaps	1 533	2 519	1 460	-42,0%
La Roque Alric	6 899	7 118	5 110	-28,2%
Lafare	5 042	4 300	4 584	6,6%
Le Barroux Ambrosis	1 132	1 533	1 095	-28,6%
Malaucène Veaux	1 752	10 074	1 095	-89,1%
Modène	12 637	0	0	
Suzette	1 971	1 244	1 825	46,7%
Total	35 127	30 082	17 724	-41,1%

4. Les volumes assujettis

Commune	2024	2023	N/N-1 (%)
	Volumes EU facturés m3		
ALTHEN-DES-PALUDS	86 352	86 098	0%
AUBIGNAN	238 806	237 363	1%
BEAUMES-DE-VENISE	125 699	117 562	7%
BEAUMONT-DU-VENTOUX	11 719	11 009	6%
BÉDARRIDES	197 727	184 916	7%
BÉDOIN	199 018	180 955	10%
BLAUVAC	21 193	21 123	0%
CARPENTRAS	1 405 694	1 129 810	24%
CHÂTEAUNEUF-DU-PAPE	84 616	372 808	-77%
CRILLON-LE-BRAVE	42 672	38 595	11%
FLASSAN	19 444	19 363	0%
GIGONDAS	12 302	10 225	20%
LA ROQUE-ALRIC	2 936	2 975	-1%
LA ROQUE-SUR-PERNES	13 634	15 340	-11%
LAFARE	6 328	5 268	20%
LE BARROUX	32 170	32 103	0%
LE BEUCET	6 898	11 071	-38%
LORIOLE-DU-COMTAT	73 793	68 544	8%
MALAUCCÈNE	156 994	157 950	-1%
MALEMORT-DU-COMTAT	68 694	70 944	-3%
MAZAN	253 505	236 542	7%
MÉTHAMIS	17 021	15 834	8%
MODÈNE	16 896	14 322	18%
MONTEUX	548 440	519 089	6%
MORMOIRON	76 967	86 024	-11%
PERNES-LES-FONTAINES	420 040	417 051	1%
SAINT-DIDIER	136 317	124 133	10%
SAINT-PIERRE-DE-VASSOLS	14 623	14 339	2%
SUZETTE	2 797	1 912	46%
VENASQUE	50 688	55 779	-9%
VILLES-SUR-AUZON	58 556	51 956	13%
Total RHONE VENTOUX	4 402 538	4 311 003	2%

Répartition entre les catégories d'usagers :

Catégories	Volumes
Particuliers	3 593 830 m3
Professionnels	661 691 m3
Collectivités	124 374 m3
Total	4 379 895 m3

5. Interventions préventives de curage par commune

Commune	2024	2025	N/N-1 (%)
ALTHEN-DES-PALUDS	2 327	1 771	-24%
AUBIGNAN	3 669	6 867	87%
BEAUMES-DE-VENISE	1 330	7 001	426%
BEAUMONT-DU-VENTOUX	1 206	0	-100%
BÉDARRIDES	4 175	2 343	-44%
BÉDOIN	10 171	7 938	-22%
BLAUVAC	932	0	-100%
CARPENTRAS	23 454	12 086	-48%
CHÂTEAUNEUF-DU-PAPE	4 984	2 657	-47%
CRILLON-LE-BRAVE		0	
FLASSAN	915	0	-100%
GIGONDAS	1 245	1 697	36%
LA ROQUE ALRIC		1 076	
LA ROQUE-SUR-PERNES		1 119	
LAFARE	1 251	0	-100%
LE BARROUX	988	1 130	14%
LE BEUCET		77	
LORIOLE-DU-COMTAT	2 213	1 629	-26%
MALAUCCÈNE	2 065	156	-92%
MALEMORT-DU-COMTAT	1 064	2 158	103%
MAZAN	6 742	5 959	-12%
MÉTHAMIS		1 016	
MODÈNE			
MONTEUX	7 413	4 858	-34%
MORMOIRON	1 633	0	-100%
PERNES-LES-FONTAINES	7 387	9 737	32%
SAINT-DIDIER	6 217	312	-95%
SAINT-PIERRE-DE-VASSOLS	726	1 696	134%
SUZETTE		0	
VENASQUE	1 150	328	-71%
VILLES-SUR-AUZON	1 950	2 150	10%
Total	95 207	75 761	-20%
Taux de curage préventif	16,6%	13,2%	-

6. Détail des désobstructions sur réseau pluri-obstrué

Commune	Adresse	Nombre d'intervention	Commune	Adresse	Nombre d'intervention
AUBIGNAN	RUE ANTOINE AUPHAND	9	MALEMORT DU COMTAT	BOULEVARD FELIX GRAS DE CARPENTRAS A SAULT-DE-VAUCLUSE	3
AUBIGNAN	AVENUE FRANCOIS RASPAIL	2	MALEMORT DU COMTAT	CHEMIN SAINT-ANTONIN	2
BEDOIN	ROUTE DE CARPENTRAS	2	MONTEUX	BOULEVARD MATHIEU BERTIER	3
CARPENTRAS	RUE DES ROSES	2	MONTEUX	PLACE DU MARCHE	2
CARPENTRAS	AVENUE JEAN MOULIN	2	MORMOIRON	321 LA VENUE DE MAZAN	2
CARPENTRAS	AVENUE MIRABEAU	2	MORMOIRON	LA VENUE DE MAZAN	2
CARPENTRAS	AVENUE NOTRE-DAME DE SANTE	3	PERNES LES FONTAINES	CHEMIN DE LA GARE	2
CARPENTRAS	CHEMIN ANCIEN DE MAZAN	2	PERNES LES FONTAINES	CHEMIN DEPARTEMENTAL N.212 DE PERNES-LES-FONTAINES A CARPENTRAS	2
CARPENTRAS	SITE PR HAMEAU DE SERRES	2	PERNES LES FONTAINES	COURS FRIZET	3
CARPENTRAS	178 ROUTE DE PERNES	2	PERNES LES FONTAINES	RUE TRAVERSE MONTARGUE	2
CARPENTRAS	CHEMIN DEPARTEMENTAL No1 DE CAUMONT A FERRASSIERES	4	VENASQUE	RUE GRAND	2
MALAUCENE	VOIE COMMUNALE N.48 DE MALAUCENE A BEAUMONT-DU-VENTOUX	2	Total Nb de points noirs - réseau EU		23

7. Destination des boues

	Centre de Compostage				Incinération	CET	Vers STEP SUEZ			TOTAL
	Terralys	Sotreco	Fertisud	SEDE	Novergie	Donzères	Step Carpentras	Step Montoux	Benne La Roque sur Pernes	
STEP Althen des Paluds		40 104								40 104
STEP Aubignan-Beaumes	19 012	110 542								129 554
STEP Beaumont Du Ventoux										0
STEP Bédarrides	16 912	50 194								67 106
STEP Bédoin	28 399	32 324								60 723
STEP Blauvac St Estève										0
STEP Blauvac Village							939			939
STEP Carpentras	186 636	549 470		8 043						744 149
STEP Châteauneuf du Pape	25 785	29 130								54 915
STEP Flassan		3 301								3 301
STEP Flassan les Gaps							524			524
STEP Gigondas										0
STEP La Roque Alric							111			111
STEP La Roque sur Pernes		7 065								7 065
STEP Lafare										0
STEP Le Barroux		12 256					68			12 324
STEP Le Barroux Ambrosis								154		154
STEP Loriol du Comtat		29 401					730			30 131
STEP Malaucène		56 262								56 262
STEP Malaucène Veaux							431			431
STEP Malemort du Comtat										0
STEP Méthamis Village		2 870								2 870
STEP Montoux	208 152	352 066		4 390						564 608
STEP Mormoiron										0
STEP Pernes les Fontaines - Le Coudoulet	30 248	105 242								135 490
STEP Pernes les Fontaines - Les Valayans										0
STEP St Didier	12 981	21 234								34 215
STEP Suzette										0
STEP Venasque							2 387	860		3 247
STEP Villes sur Auzon										0
TOTAL par destination	528 125	1 401 461	0	12 433	0	0	5 190	1 014	0	1 948 223
TOTAL	1 948 223									
% par destination	0	1	0	0	0	0	0			

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20260625-DEL2026-50-DE
Date de réception préfecture : 09/07/2026

D/ LES ELEMENTS FINANCIERS

1. Part des organismes publics en 2025

Outre la TVA collectée et reversée à l'Etat, une part est également perçue pour le compte de l'Agence de l'Eau. Fixée annuellement, cette contribution à l'Agence de l'Eau sert à financer ou subventionner divers travaux de mise en conformité et d'amélioration en aidant les collectivités dans leur financement.

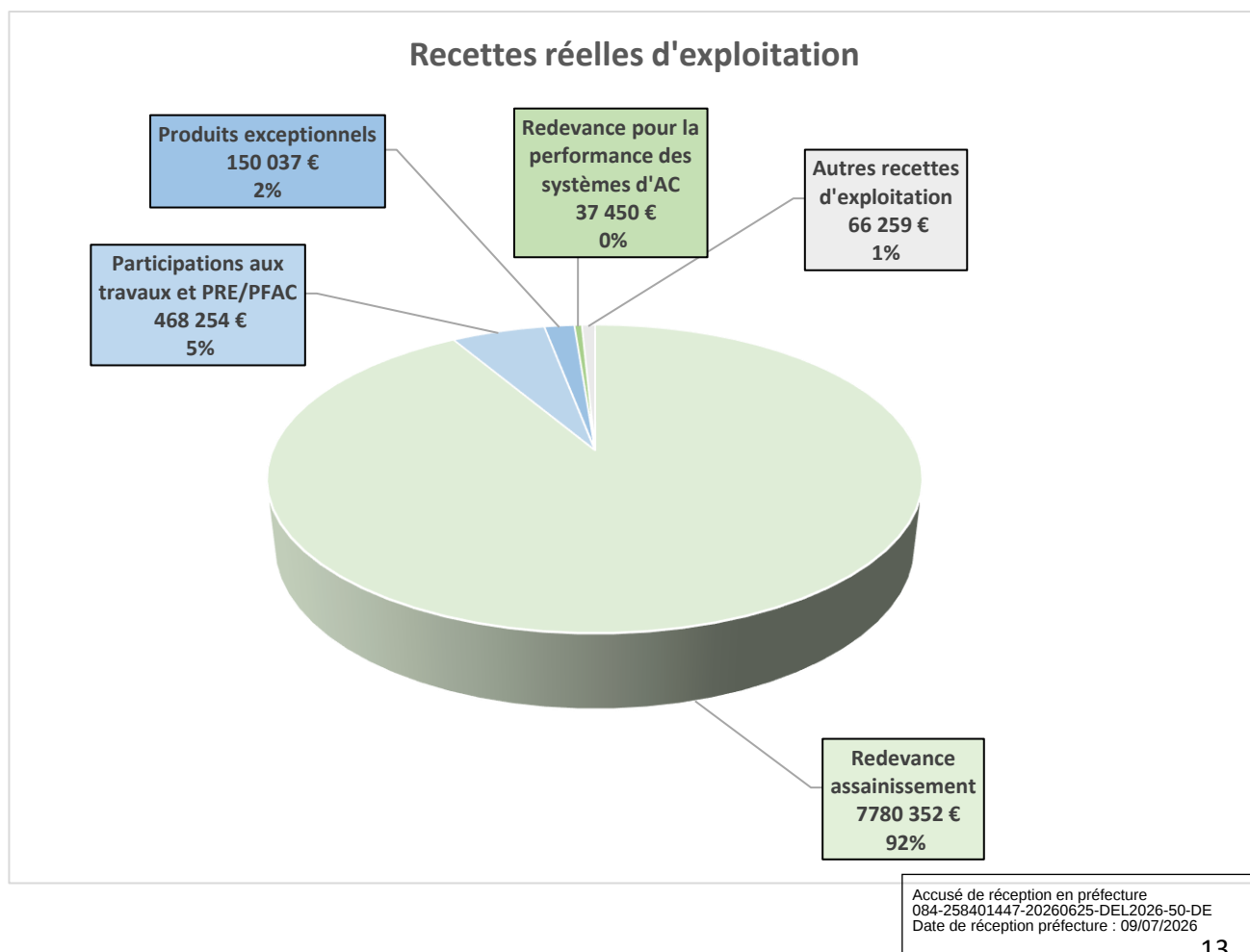
Part des organismes publics en 2025	
Performance des systèmes d'assainissement	TVA
0,033 € HT/m3	10%

DEFINITION :

Redevance pour modernisation des réseaux : proportionnelle au volume d'eau consommé par chaque habitant et rejeté dans le réseau d'assainissement, elle pourvoit à l'aide financière des collectivités dans leurs programmes de construction et d'amélioration des réseaux et permet ainsi de réduire l'impact du rejet des eaux usées sur l'environnement.

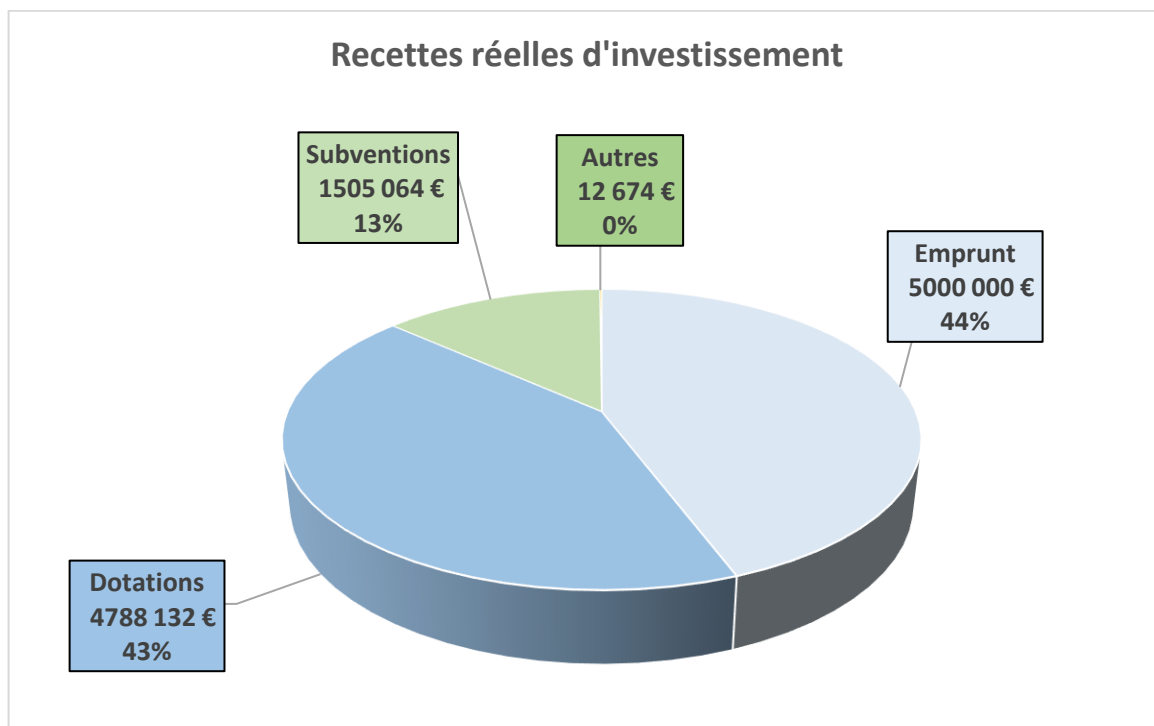
2. Montants des recettes d'exploitation

Les recettes réelles d'exploitation du Syndicat Rhône Ventoux se sont élevées pour cet exercice à **8 502 352**



3. Montants des recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement du Syndicat Rhône Ventoux se sont élevées pour cet exercice à **11 305 870 €**



4. Montants dégrévés

Désignation	2023	2024	2025
Montants dégrévés Syndicat (€ ht)	375 529 €	415 977 €	305 034 €
Volumes dégrévés (m³)	238 253 m3	254 998 m3	182 095 m3

5. Montants financiers des travaux réalisés hors accords-cadres

Le montant des opérations payées au cours de l'exercice s'est élevé à **3 911 882 € HT** et concernent notamment (supérieur à 50 000.00 €) :

COMMUNE	OPERATIONS	Montant
CARPENTRAS	AVENUE DU MONT VENTOUX PLACE VERDUN	667 112,17
CHATEAUNEUF DU PAPE	STATION EPURATION	601 644,52
ALTHEN DES PALUDS	STATION EPURATION	549 930,28
CARPENTRAS	RUE F JOUVE MOULIN ABATTOIR	503 298,33
MORMOIRON	LA VENUE DE MAZAN SUD PLACE DU CLOS PORTAIL DE LA NATION	374 345,54
MODENE/CRILLON/SAINT PIERRE	RACCORDEMENT DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT SUR LA STATION D'EPURATION DE CARPENTRAS	335 913,97

COMMUNE	OPERATIONS	Montant
BEAUMES DE VENISE	AVENUE J FERRY RASPAIL ROUTE DE CAROMB	223 893,34
LE BEUCET	LE VILLAGE	162 588,78
BEDARRIDES	AVENUE DES VERDEAUX + PR AUTOROUTE	138 782,35
METHAMIS	STATION EPURATION	102 796,41
PERNES LES FONTAINES	COURS FRIZET COUDOULET	86 382,34
LA ROQUE SUR PERNES	STATION EPURATION	54 562,62

6. Les accords-cadres

Travaux de déplacement, renforcement et extension du réseau : Les opérations relatives à cet accord-cadre ont représenté **1 711 298 €HT** et concernent notamment :

COMMUNE	OPERATIONS	Montant
CARPENTRAS	AVENUE DES MARCHES	515 548,42
MAZAN	RUE DE L'ALLEE	202 461,86
CARPENTRAS	RUE DES VERSINS	188 522,71
PERNES LES FONTAINES	CHEMIN DE LA GARE	141 117,23
VILLES SUR AUZON	CHEMIN DES PIERRES	69 935,50
VENASQUE	CHEMIN DE CAILLE MANET	65 918,04
SAINT DIDIER	IMPASSE DES CADES	60 128,14
CARPENTRAS	RUE BERNARDI DE VALERNES	58 907,55
AUBIGNAN	AVENUE ANSELME MATHIEU	58 513,44
CARPENTRAS	ALLEE DES PINS	53 861,72
CARPENTRAS	IMPASSE DES FERBLANTIERS	53 714,09

*A noter que certaines extensions du réseau d'eaux usées ont été financées par les demandeurs

Travaux de renforcement réseau : Les opérations relatives à cet accord-cadre ont représenté **143 821 €HT** et concernent notamment :

COMMUNE	OPERATIONS	Montant
PERNES LES FONTAINES	RUE DE LA REPUBLIQUE	142 555,95

*A noter que certaines extensions du réseau d'eaux usées ont été financées par les demandeurs

Génie Civil et Clôtures : Les opérations relatives à cet accord-cadre ont représenté **180 375 €** et concernent notamment :

COMMUNE	OPERATIONS	Montant
AUBIGNAN	STATION EPURATION	118 795,72
CARPENTRAS	STATION EPURATION + PR ST ROCH	51 380,30
CARPENTRAS	STATION EPURATION (Clôture)	10 198,83



Année 2025



ANNEXE 2 :

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service

**Service Assainissement Collectif -
Les indicateurs de performance**

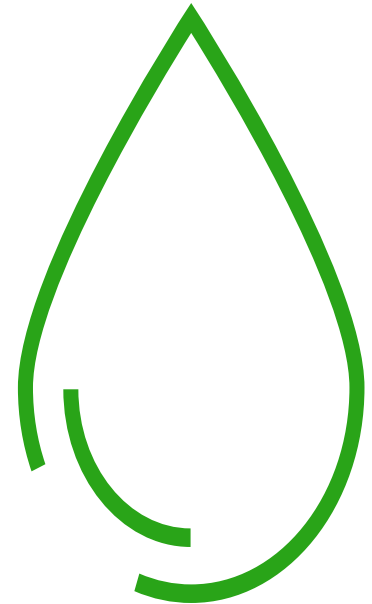
www.rhone-ventoux.fr
Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20260625-DEL2026-50-DE
Date de réception préfecture : 09/07/2026

Préambule

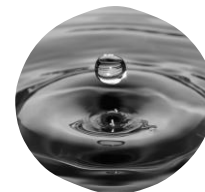
Les indicateurs du service de l'assainissement collectif sont au nombre de 19. Ils sont de deux types : des **indicateurs descriptifs**, qui permettent de caractériser le service, et des **indicateurs de performance** proprement dit qui permettent d'évaluer sa qualité et sa performance.

Ils couvrent tout le périmètre du service, depuis le niveau de la desserte jusqu'à la performance de l'ensemble du système de traitement des eaux usées, en passant par la qualité du service à l'usager. Ils permettent d'avoir une vision de l'ensemble du service, de la collecte des eaux usées à leur dépollution, de sa performance et de sa durabilité à la fois sous l'angle économique, environnemental et social.

Chaque indicateur est défini par une fiche détaillée consultable sur <https://www.services.eaufrance.fr/indicateurs/assainissement-collectif>, fournissant toutes les explications sur ses modalités de calcul et sur son interprétation et ses limites.



Les indicateurs de performance



Indicateurs	Unité	2023	2024	2025
Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées	unité	99 914	100 946	101 493
Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	unité	257	254	85
Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	Tonne de matière sèche	1 753	1 849	1 950
Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (prix au 1er janvier de l'année suivante)	€	4,00	3,92	3,31
Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées		86	86	85
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	Valeur de 0 à 120	90	90	90

Les indicateurs de performance

Indicateurs	Unité	2023	2024	2025
Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	%	100	100	100
Montant des abandons de créance ou des versements à un fond de solidarité	€	50 279,77	136 644	258 181
Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	Nombre / milliers d'habitants desservis	0,10	0,10	0,10
Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	Nombre / centaines km	20	31	23
Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	%	1,11	1,11	1,08
Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	%	99,6	98,5	96,1

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20260625-DEL2026-50-DE
Date de réception préfecture : 09/07/2026

Les indicateurs de performance

Indicateurs	Unité	2023	2024	2025
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Valeur de 0 à 120	110	110	110
Durée d'extinction de la dette de la collectivité	An	9,59	7,08	8,56
Taux d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année précédente	%	3,79	4,33	5,28
Taux de réclamations	Nombre / 1000 abonnés	4,86	3,81	4,12

* La durée d'extinction de la dette a fortement augmenté du fait de l'intégration de Carpentras.

Lexique des indicateurs

Intitulé

Définition

Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées

Le nombre d'habitants desservis correspond à la population disposant d'un accès ou pouvant accéder au réseau d'assainissement collectif, que cette population soit permanente ou présente une partie de l'année seulement. Le cas des populations saisonnières est particulièrement important à prendre en compte pour les services de régions touristiques qui doivent disposer d'installations dimensionnées pour faire face à cet afflux ponctuel de la population présente en période de pointe.

Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées

Cet indicateur recense le nombre d'autorisations de rejets d'effluents non domestiques dans le réseau délivrées par la collectivité qui gère le service d'assainissement.

Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration

Cet indicateur évalue, en tonnes de matière sèche, la quantité de boues évacuées par la ou les stations d'épuration.

Prix TTC du service au m³ pour 120 m³

Le prix au m3 est calculé pour une consommation annuelle de 120 m3 (référence INSEE). Fixé par les organismes publics, le prix dépend notamment de la nature et de la sensibilité du milieu récepteur, des conditions géographiques, de la densité de population, du niveau de service choisi, de la politique de renouvellement du service, des investissements réalisés et de leur financement. Ce prix intègre toutes les composantes du service rendu (collecte, transport, dépollution) ainsi que la redevance modernisation des réseaux de collecte de l'agence de l'eau et, le cas échéant, celle des Voies Navigables de France (rejet en rivière), ainsi que la TVA

Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées

Cet indicateur précise le pourcentage d'abonnés raccordables et raccordés au réseau d'assainissement, par rapport au nombre d'abonnés résidents en zone d'assainissement collectif.

Accusé de réception en préfecture
084258401447-20250623-DEL2025-50-DE
Date de réception préfecture : 09/07/2025

Lexique des indicateurs

Intitulé

Définition

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées

Cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 120, à la fois le niveau de connaissance du réseau et des branchements et l'existence d'une politique de renouvellement pluri-annuelle du service d'assainissement collectif.

Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité du réseau de collecte d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU. Il résulte des conformités des seuls réseaux de collecte du service (y compris ceux se déversant dans une station d'épuration non gérée par le service de l'assainissement) pondérés par la charge entrante en DBO5.

Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation

Cet indicateur mesure le pourcentage la part des boues de boues évacuées par l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, et traitées ou valorisées conformément à la réglementation. Les filières de traitement et/ou de valorisation ces boues peuvent être la valorisation agricole, le compostage, l'incinération, la gazéification et la décharge agréée.

Montant des abandons de créance ou des versements à un fond de solidarité

Cet indicateur représente la part des abandons de créance à caractère social ou des versements à un fonds de solidarité, notamment au fonds de solidarité logement géré par les conseils généraux dans le cadre de l'aide aux personnes défavorisées. Exprimé en €/m3, il représente la part de la solidarité aux abonnés les plus démunis, dans le prix de l'assainissement.

Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers

Cet indicateur mesure le nombre de demandes d'indemnisation suite à un incident dû à l'impossibilité de rejeter les effluents dans le réseau public des eaux usées (débordement dans la partie privée), rapporté à 1 000 habitants desservis.

Lexique des indicateurs

Intitulé

Définition

Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau

L'indicateur recense, pour 100 km de réseau d'assainissement, le nombre de sites d'intervention, dits "points noirs", nécessitant au moins deux interventions par an pour entretien (curage, lavage, mise en sécurité). En cas de réseau séparatif, le réseau d'eaux usées est pris en compte mais pas le réseau d'eaux pluviales.

Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées

Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'assainissement collectif par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements.

Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel

Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage de bilans 24h conformes de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des prescriptions d'autosurveillance du ou des arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement. Cet indicateur résulte des conformités des seules stations d'épurations du service de plus de 2 000 équivalents-habitants de capacité de traitement, pondérées par la charge entrante en DBO5.

Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées

Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau d'implication du service d'assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles des réseaux de collecte des eaux usées au milieu naturel (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution...)).

Accusé de réception en préfecture
09/07/2026-50-DE
Date de réception préfecture : 09/07/2026

ÉDITION 2025

L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE VOUS INFORME

La fiscalité sur l'eau a permis une nette amélioration de la qualité de nos rivières

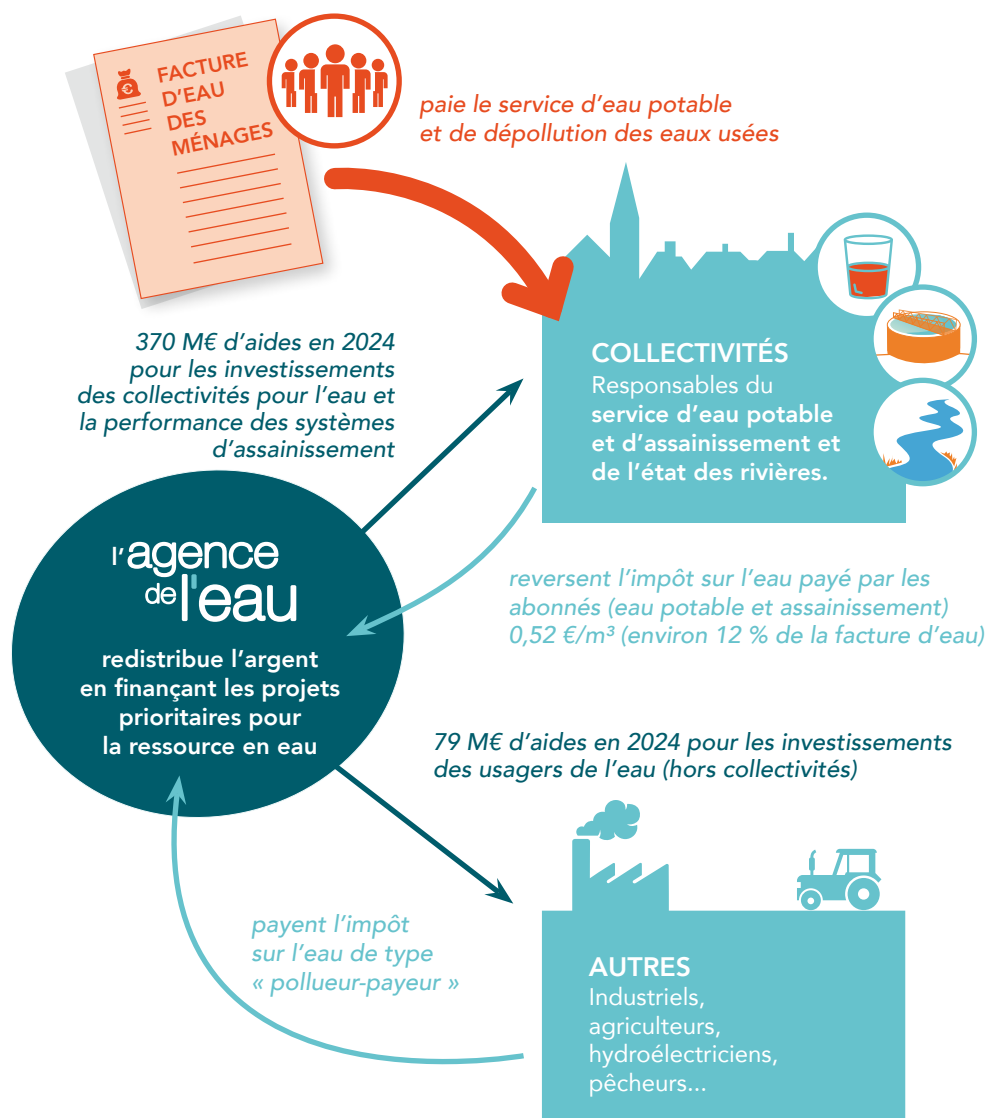
Grâce à cette fiscalité sur l'eau la pollution organique dans les rivières a été divisée par 10 en 20 ans.

Le **prix moyen de l'eau** dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse est de **4,34 € TTC/m³** et de **4,52 € TTC/m³** en France*. Environ **12 %** de la facture d'eau sont constitués de redevances fiscales payées à l'agence de l'eau.

Cet impôt est réinvesti par l'agence pour moderniser et améliorer les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement, s'adapter au changement climatique, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des zones humides et des milieux marins.

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un établissement public de l'État sous tutelle du Ministère de la transition écologique, **spécialisé dans la protection de l'eau.**

*Source : estimation de l'agence de l'eau à partir des données Sispea 2023.



ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET DE CORSE EN 2024

52 % des aides* attribuées en 2024 contribuent à l'adaptation des territoires au changement climatique.

- **Pour économiser l'eau (tous usages) et sécuriser l'alimentation en eau potable**
159 millions € dont 50,4 millions € pour les territoires ruraux en vue de rattraper leur retard structurel en matière d'eau potable

414 opérations ont permis d'économiser 21,2 millions m³, soit la consommation annuelle d'une ville de 387 000 habitants.

- **Pour favoriser la gestion durable des services publics d'eau potable**
15 millions €

- **Pour gérer les eaux usées et les eaux pluviales**
161 millions € pour la gestion des eaux usées (stations d'épuration et réseaux d'assainissement) et des eaux pluviales. Dont 29,2 millions € pour les territoires ruraux en vue de rattraper leur retard structurel

32 stations d'épuration parmi les plus impactantes pour le milieu. La lutte contre les pollutions par temps de pluie a représenté 75,7 millions € d'aides.

- **Pour réduire les pollutions industrielles**
19 millions €

370 kg de micropolluants supprimés dans les émissions industrielles.

- **Pour lutter contre les pollutions par les pesticides et les nitrates et protéger les ressources destinées à l'alimentation en eau potable**
7,7 millions € pour les captages prioritaires et ressources stratégiques pour le futur et 36,2 millions € pour l'agriculture

9 nouveaux captages prioritaires du SDAGE Rhône-Méditerranée ont engagé un plan d'action qui prévoit des changements de pratiques agricoles pour réduire l'utilisation des pesticides et des fertilisants. Éviter la pollution des captages par les pesticides permet d'économiser les surcoûts pour rendre potable une eau polluée. 36,2 millions € consacrés à la profession agricole pour supprimer ou réduire les pesticides (matériel, paiements pour services environnementaux, expérimentations et animation agricole) : 4,6 millions € au titre de la réduction des pollutions et 31,6 millions € au titre des paiements pour services environnementaux (PSE).

- **Pour redonner aux rivières un fonctionnement naturel, restaurer les zones humides et milieux marins, et préserver la biodiversité**
87,3 millions €

63 km de rivières restaurés et 87 seuils et barrages rendus franchissables par les poissons. Les aménagements artificiels des rivières (rectification des cours d'eau, bétonnage des berges, ouvrages en rivière...) empêchent les cours d'eau de bien fonctionner, et les poissons et sédiments de circuler. L'objectif est de redonner aux rivières un fonctionnement plus naturel.

Les aides ont également permis de préserver et restaurer 1030 ha de zones humides.

L'agence intervient également au profit de la mer Méditerranée. Elle a notamment financé des opérations permettant la réduction des pressions dues aux mouillages des bateaux de plaisance sur 86 ha d'herbiers.

- **Pour la solidarité internationale**
5 millions €

58 opérations engagées dans le cadre de coopérations décentralisées permettant de contribuer à l'assainissement dans 23 pays en développement.

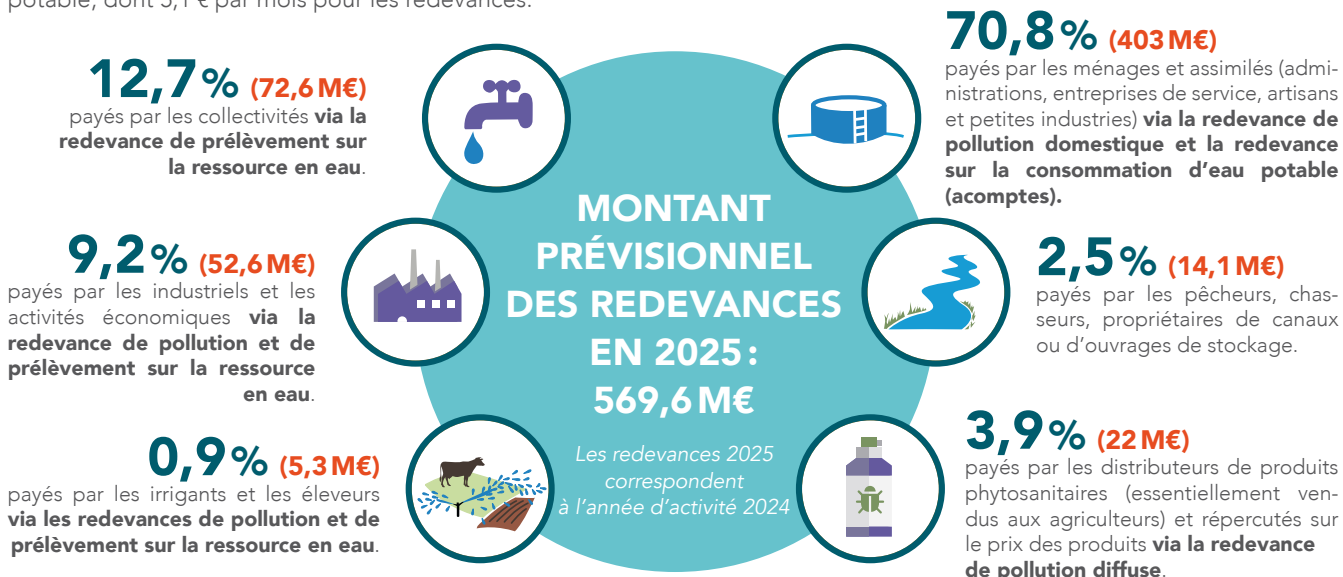
Accusé de réception en préfecture
0842584013467-20260625-DEL2026-50-DE
Date de réception préfecture : 09/07/2026

* incluant des crédits versés par l'État (Fonds vert et rénovation des canalisations d'eau potable).

L'AGENCE DE L'EAU VOUS INFORME SUR LA FISCALITÉ DE L'EAU

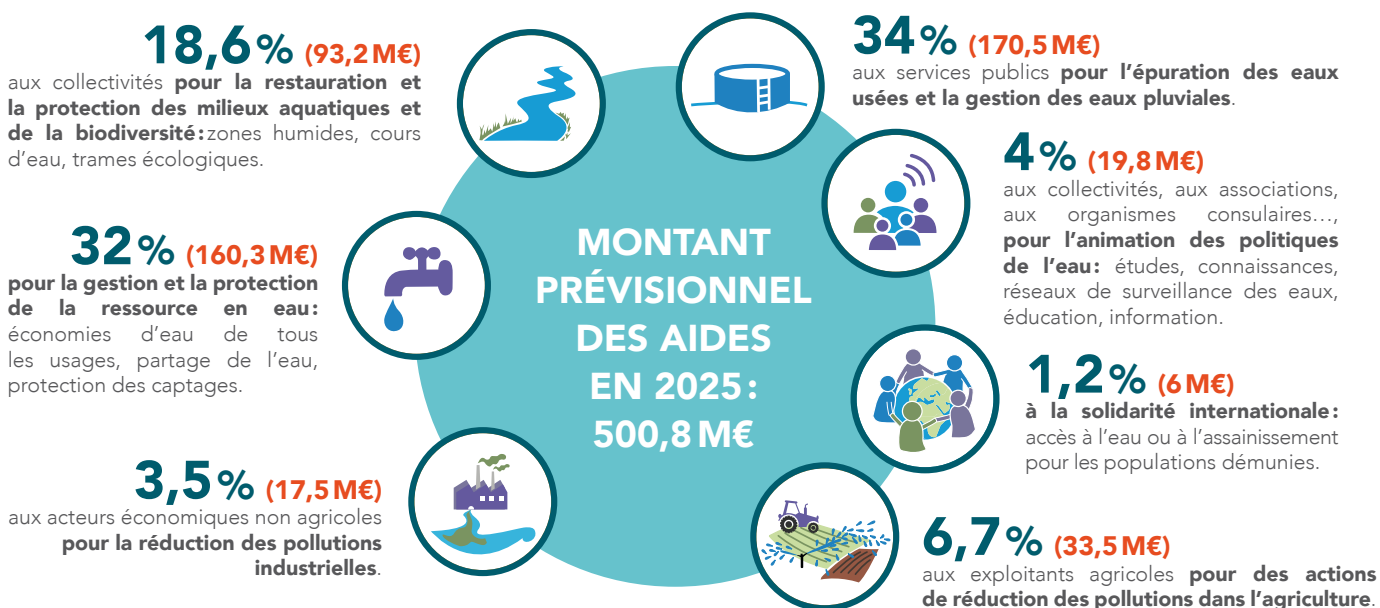
2025

Pour les ménages, les redevances (sur l'eau potable et l'assainissement collectif) représentent environ 12 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m³/an, dépense en moyenne 43,4 € par mois pour son alimentation en eau potable, dont 5,1 € par mois pour les redevances.



Pour toutes les redevances, les taux sont fixés par le conseil d'administration de l'agence de l'eau où sont représentées toutes les catégories d'utilisateurs de l'eau, y compris les consommateurs.

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES



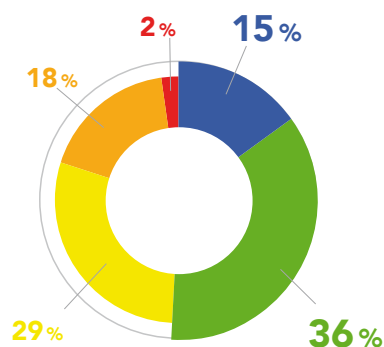
- Ces montants n'intègrent pas les crédits Fonds vert versés par l'État pour accompagner la stratégie nationale biodiversité (SNB 2030) et la renaturation des villes et des villages.
- Solidarité envers les communes rurales: l'agence de l'eau soutient, à des taux préférentiels, les actions des communes rurales situées dans le zonage de solidarité du 12e programme pour rénover leurs infrastructures d'assainissement.
- L'agence de l'eau contribue également au financement de l'Office français de la biodiversité (OFB) et des parcs nationaux. Le montant de cette contribution pour 2025 s'élève à 108,3 M€.

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20260625-DEL2026-50-DE
Date de réception préfecture : 09/07/2026

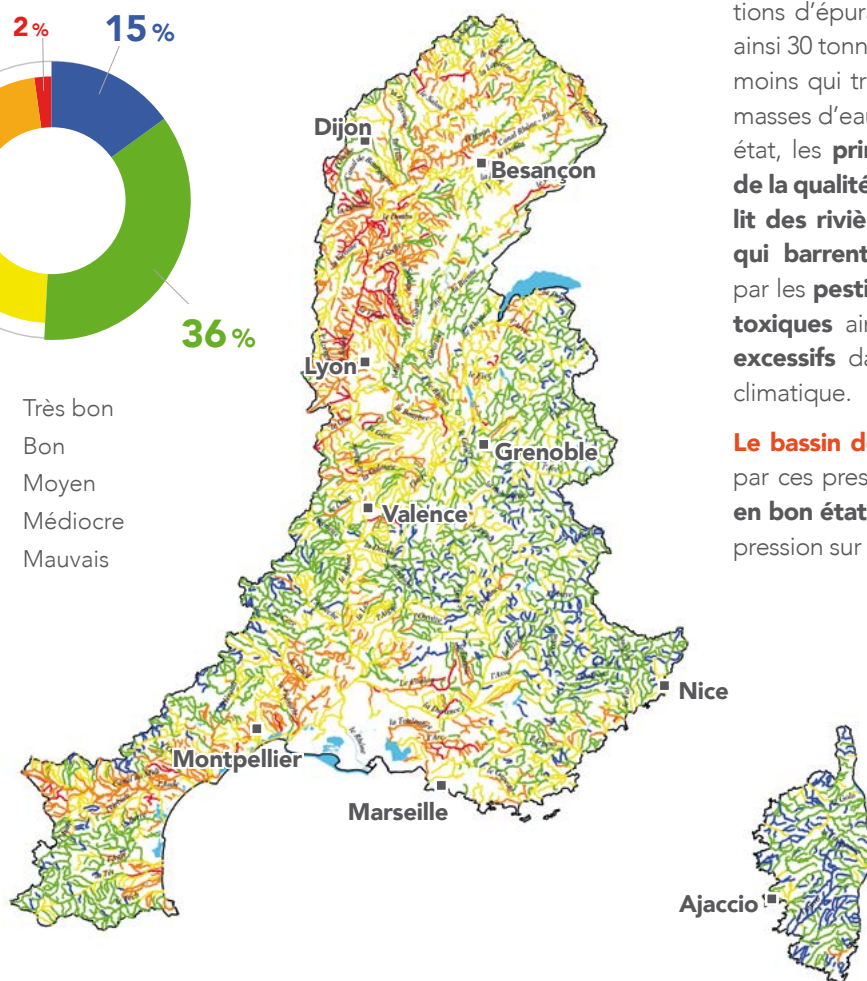
QUALITÉ DES EAUX

État écologique des cours d'eau

Données 2021



Très bon
Bon
Moyen
Médiocre
Mauvais



La moitié des cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée est en bon état écologique.

Cette nette amélioration est le résultat d'une politique réussie de mise aux normes des stations d'épuration. Par rapport à 1990, ce sont ainsi 30 tonnes d'azote ammoniacal par jour en moins qui transitent à l'aval de Lyon. Pour les masses d'eau n'ayant pas encore atteint le bon état, les **principales causes de dégradation de la qualité de l'eau** sont **l'artificialisation du lit des rivières et les barrages et les seuils qui barrent les cours d'eau**, les pollutions par les **pesticides** et les **rejets de substances toxiques** ainsi que les **prélèvements d'eau excessifs** dans un contexte de changement climatique.

Le bassin de Corse est relativement épargné par ces pressions, **91 % de ses rivières sont en bon état**. Toutefois, un accroissement de la pression sur la ressource en eau est constaté.

La qualité des rivières sur smartphone et tablette



Appli qualité rivière

Découvrez l'état de santé des rivières en France avec l'application mobile de l'agence de l'eau.

Bassin Rhône-Méditerranée

- > 16 millions d'habitants
- > 20 % du territoire français
- > 20 % de l'activité agricole et industrielle
- > 40 % de l'activité touristique
- > 11 000 cours d'eau de plus de 2 km

Bassin de Corse

- > 338 000 habitants permanents
- > 3,5 millions de touristes chaque année
- > 3 000 km de cours d'eau
- > 1 000 km de côtes